



**PICARDIE**

LA RÉGION

*ensemble, réinventons la Picardie*

## Les ateliers régionaux de l'orientation tout au long de la vie 2009



Compte-rendu de l'atelier 1 :

### Quelle évolution du paysage territorial des services d'accueil, d'information et d'orientation en Picardie ?

12 novembre 2009



De gauche à droite, Régis ROUSSEL, Jean MUTZENHARDT, Jean-Michel CAMUS, Thibaut DOUAY, Antonio TERRA, Jean-Claude LAHAIE.

**P**our la seconde année, les ateliers régionaux de l'orientation rassemblent les acteurs des services d'accueil, d'information et d'orientation en Picardie, pour travailler ensemble et tendre vers une culture professionnelle commune et partagée.

Ce premier atelier propose, à travers une table ronde, de faire un état des lieux des services d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) en Picardie et de lancer le débat sur l'articulation entre les différentes structures : quelles complémentarités et quels partenariats entre les services pour améliorer la qualité des réponses apportées au public ?

### Sommaire

▶ **p2 Evolution du paysage territorial dans le champ de l'orientation** : Régis ROUSSEL, Centre INFFO.

▶ **p3 Le mot de Didier CARDON**, Vice-Président du Conseil régional de Picardie en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

▶ **p3-4 Rapprochement des Maisons de l'Emploi et de la Formation (MEF) et des Missions locales** :

Thibaut DOUAY, Directeur adjoint à la Direction de la Formation et de l'Apprentissage du Conseil régional de Picardie et Jean-Claude LAHAIE, Directeur de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP).

▶ **p4 Exemple de la MEF du Pays Chaunois** : Antonio TERRA, Directeur de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) du Pays Chaunois.

▶ **p5 La mise en place du Pôle emploi en Picardie** : Jean-Michel CAMUS, Directeur régional de Pôle emploi.

▶ **p5-6 Regard sur les évolutions de l'année relatives à l'orientation "initiale"** : Jean MUTZENHARDT, Chef du Service d'Accueil, d'Information et d'Orientation (SAIO) au Rectorat.



## Evolution du paysage territorial dans le champ de l'orientation

Régis ROUSSEL, responsable de mission au Centre INFFO

*Evolution du paysage territorial ? Cette notion de territoire n'impacte pas le fait que chaque Etat comme chaque citoyen se trouve confronté au même environnement économique, un environnement complexe - difficultés dans l'emploi, délocalisations, etc - qui peut constituer une source de menaces pour l'individu. L'orientation doit permettre de soutenir les individus pour saisir les opportunités au cours de leur carrière qui n'est plus linéaire, et ainsi faire les bons choix au bon moment.*



Régis ROUSSEL

### L'Europe et l'orientation

L'Europe et les instances européennes furent parmi les premières à évoquer **l'orientation tout au long de la vie (OTLV)** au travers de textes tels que le processus de Lisbonne, qui vise à faire de l'Europe, l'espace de la connaissance le plus compétitif au monde.

Sous la présidence irlandaise, en 2004, le Conseil européen adopte une résolution énonçant quelques priorités d'actions. Au cours de la présidence française, le Conseil de l'Union européenne a adopté une nouvelle résolution<sup>1</sup> entièrement consacrée à l'orientation tout au long de la vie.

Outre l'apport d'une définition commune de l'orientation (cf encadré ci-dessous), ce texte donne **quatre nouveaux axes d'actions**, à mettre en œuvre en fonction du contexte national et pour accompagner les transitions tout au long de la vie des citoyens :

- ▶ favoriser l'acquisition par toute personne, de la capacité à s'orienter tout au long de la vie,
- ▶ faciliter l'accès de tous les citoyens aux services d'orientation,
- ▶ développer l'assurance qualité des services d'orientation,
- ▶ encourager la coordination et la coopération des différents acteurs aux niveaux national, régional et local.



térialisé constitué d'une plateforme téléphonique nationale et d'un portail national à l'image du portail [www.orientation-formation.fr](http://www.orientation-formation.fr), commandité par l'Etat, les régions françaises représentées par l'ARF<sup>3</sup> et les partenaires sociaux.

Un **délégué interministériel à l'information et l'orientation** sera désigné afin de coordonner les politiques définies au niveau national. Elles auront un impact sur les actions territoriales à tous les niveaux. Ce délégué a pour première mission d'élaborer un état des lieux – à remettre en juillet 2010 –, qui permettra ensuite la définition d'un plan pluriannuel.

Au niveau des outils et dispositifs, la loi renforce le bilan de compétence pour les salariés, crée le livret de compétences à titre expérimental, et réaffirme le développement de la formation en alternance, crée la période «Passerelle» qui permet aux

jeunes en CFA sans avoir d'entreprise d'accueil, d'avoir pendant 2 mois au maximum, le statut de stagiaire avec une formation financée par la Région.

Ces différentes actions et outils sont certes la concrétisation d'une volonté politique partagée mais également la concrétisation nationale des axes de la résolution européenne.

(1) Résolution du Conseil de l'Union européenne, du 21 novembre 2008 visant à «mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie»

(2) Loi du 24 novembre 2009, JO du 25 novembre 2009

(3) ARF : Association des Régions de France

### L'orientation en France : la réforme de 2009

La **loi relative à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie**<sup>2</sup> verra le jour après des mois de discussions, de concertation (groupe de travail Ferracci), et la remise de rapports (Carle, Hirsch, etc) décrivant tous, une approche globale de la formation professionnelle qui ne peut plus être envisagée sans englober l'orientation.

Cette loi comporte quelques éléments relatifs à l'orientation, qui impactent ou impacteront les pratiques actuelles. Vu sous cet angle, l'élément le plus important de la loi est probablement la création d'un droit à l'orientation et à la formation. L'exercice de ce droit s'appuiera sur la mise en place d'un service déma-

### Une définition commune de l'orientation

L'orientation\* en tant que processus continu, permet aux citoyens, à tout âge et tout au long de leur vie, de déterminer leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts, de prendre des décisions en matière d'éducation, de formation et d'emploi et de gérer leur parcours de vie personnelle dans l'éducation et la formation, au travail et dans d'autres cadres où il est possible d'acquérir et d'utiliser ces capacités et compétences. L'orientation comprend des activités individuelles ou collectives d'information, de conseil, de bilan de compétences, d'accompagnement ainsi que d'enseignement des compétences nécessaires à la prise de décision et à la gestion de carrière.

\* définition adoptée par la résolution du 21 novembre 2008



## “La mise en synergie des acteurs et des actions est plus que jamais nécessaire”

Didier CARDON, Vice-Président du Conseil régional de Picardie en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage

“S i nous sommes convaincus que les spécialistes de l'orientation sont les meilleurs dans leur champ d'intervention, nous sommes également certains que les personnes préféreraient ne pas devoir passer de l'un à l'autre. Les acteurs, eux-même, souhaitent travailler ensemble. C'est ce que propose le Conseil régional. Moments de fusion suivis de craintes, il faut rester convaincus que cette mise en commun, cette synergie, va au final améliorer le système.

Des progrès restent à faire, le processus est en effet complexe. Ainsi, la création de passerelles entre les acteurs de l'orientation n'est pas connue par tous. L'information multiple et diverse reste difficile à organiser et à partager. Elle relève aussi de la responsabilité de la puissance collective, et pas uniquement du champ d'une structure.



Didier CARDON

Le diplôme et la qualification sont déterminants dans la vie ; d'où la nécessité de renforcer, ici aussi, les moyens d'informer. En 20 ans, l'université a connu d'importants changements ; aujourd'hui, il y a plus de licences professionnelles que de licences générales. Or on constate que les enseignants sont « désinformés » sur la question.

Depuis plusieurs mois, la volonté du Conseil régional s'est portée sur la création d'un service public régional de la formation et de l'orientation. En novembre 2009, le vote d'un premier texte\* prévoit que 50% de l'offre de formation sortira du marché. Ainsi, les organismes de formation proposeront une offre de formation sur 5 ans avec une sécurisation de leur travail sur cette période. La mise en synergie des acteurs et des actions est plus que jamais nécessaire. Nous souhaitons prendre de l'avance pour l'avenir avec vous.”

\* délibération du Conseil régional



## Rapprochement des Maisons de l'emploi et de la formation (MEF) et des Missions locales en Picardie

Thibaut DOUAY, Directeur adjoint à la Direction de la Formation et de l'Apprentissage du Conseil régional de Picardie  
Jean-Claude LAHAIE, Directeur de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP).

*En 2008, le Conseil régional de Picardie et les représentants de l'Etat en région, ont souhaité procéder au rapprochement des MEF et des missions locales afin de rationaliser les réseaux, de faire des économies par la mutualisation des ressources, mais avant tout d'atteindre une meilleure efficacité du service rendu au public bénéficiaire.*

C e rapprochement réalisé à la même période que la création de Pôle emploi, a également été l'occasion de redéfinir les missions de chacun, pour que l'Etat et la Région s'accordent sur une offre territorialisée complémentaire (16 maisons d'emploi et 30 agences Pôle emploi en Picardie), avec à la clé une meilleure lisibilité en termes d'action sur les territoires pour les publics.

La région Picardie étant pionnière dans le processus de rapprochement de ces organismes, tout ou presque est à créer. Ainsi, si l'objectif est consensuel, la mise en œuvre de ce rapprochement pose quelques difficultés, notamment en termes de gestion des ressources humaines. Comment regrouper des structures différentes telles que les missions locales plus anciennes et les MEF plus récentes ?

*Un meilleur accueil des bénéficiaires et plus de transparence*

Une première action a été d'individualiser les budgets pour chaque mission, avec une comptabilité analytique. L'idée est

de stabiliser le plus possible le financement des structures, de manière à ce que les crédits et leur usage soient fléchés. Le souhait est bien d'aboutir à une gouvernance unique en Picardie.

Cette question réglée, il fallait revenir à l'objectif premier qui reste la réponse et les services apportés aux bénéficiaires, et à terme un meilleur accueil et plus de transparence.

Actuellement, un même bénéficiaire peut être accompagné par les trois structures que sont la MEF, la mission locale ou Pôle Emploi, puisque ce dernier a une mission d'accompagnement et d'information des demandeurs d'emploi et en même temps les jeunes de moins de 26 ans peuvent être suivis par les missions locales.

Thibaut DOUAY



Désormais, le nouveau cahier des charges des MEF, au sein desquelles on retrouvera les services des actuelles missions locales, ne prévoit plus l'accompagnement des publics. Les missions des structures sont donc clarifiées et la complémentarité recherchée entre les services des missions locales et Pôle Emploi, rendue possible.

Ainsi sur le principe, une définition claire des périmètres de chacun rend efficiente la complémentarité et facilite pour le bénéficiaire, la visibilité du rôle de chaque organisme.

### *Le rôle des MEF : fédérer les acteurs autour du projet de territoire*

Concernant les Maisons de l'emploi, c'est plus complexe. Une MEF n'est pas une structure homogène, elle a une posture spécifique, car elle est adossée à un projet de territoire et a vocation à fédérer en tant qu'acteur autour de ce projet.

Il était donc nécessaire de définir un nouveau cahier des



Jean-Claude LAHAIE

charges pour les maisons de l'emploi, qui comprend quatre axes obligatoires dont un axe relatif à l'élaboration d'un «diagnostic territorial». L'objectif est de développer une stratégie territoriale partagée, avec un plan d'action qui essaiera de contribuer à l'anticipation des mutations économiques. Les démarches d'accompagnement de la maison de l'emploi se font dans des conditions très restrictives, selon une convention passée entre l'Etat et Pôle Emploi et validée par la Région.

Dernier point et non des moindres, les financements seront déconcentrés à partir de 2010, avec une participation de l'Etat à hauteur de 70% au financement des MEF, et des collectivités pour les 30% restants. La part de l'Etat comprendrait un socle fixe correspondant à la population couverte par la maison de l'emploi, et une part variable correspondant aux actions menées et aux résultats. Les maisons de l'emploi seront évaluées, et cette évaluation sera présentée au Conseil régional.



## Exemple de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Chaunois

Antonio TERRA, Directeur de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Chaunois

*Les élus du Pays Chaunois valident cette idée de rapprochement entre MEF et Missions locales puisqu'ils sont dans une logique d'économies et que la fusion est perçue comme synonyme d'économies. Ce rapprochement apporte aussi de la simplification dans un système où les interlocuteurs sont nombreux.*



Antonio TERRA

Une médiation de l'Etat et du Conseil régional a été sollicitée (par la MEF et la Mission locale du Pays Chaunois) pour mettre le dossier en route. Dès le départ, le choix stratégique a été fait de travailler sur la gouvernance et sur la direction opérationnelle. Assez rapidement, l'engagement a été pris au moins pour les salariés de la Maison de l'emploi, la mission locale et les PAIO, de ne pas licencier et de maintenir l'application de la convention collective.

Un **travail sur l'offre de services** a été réalisé, avec les salariés, autour de plusieurs thèmes : la fonction observatoire, la relation «entreprise», la fonction «administration et support», les actions communes, le développement d'actions. Avec l'appui d'expertise de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les aspects juridiques, un cahier des charges a été ébauché. Le second semestre 2009 a été une période d'échanges avec le Conseil régional et l'Etat sur l'instruction.

Particularité de la région, le Chaunois est un territoire où la Maison de l'emploi et la mission locale sont dans les mêmes locaux, ont la même convention de gestion des locaux et une volonté plus ou moins forte de coopération. Etant dans les mêmes locaux, la Maison de l'emploi et la mission locale travaillaient déjà sur des dossiers communs. Il y avait néanmoins quelques réticences, avec ce sentiment de travailler sous injonction. Avec ce rapprochement, on leur a offert un cadre formel qui doit d'abord clarifier l'offre de services de chacun. Désormais, on peut intervenir sur le pôle «actions en direction des entreprises» de manière plus rapprochée.

L'intégration de l'animation des activités «Mission locale» n'est pas synonyme d'un monde nouveau mais d'une meilleure connaissance des uns et des autres, et d'un travail en commun dans le cadre d'une même structure à partir de projets transversaux. Il existera toujours un service «Mission locale» avec une convention pluriannuelle d'objectifs et une comptabilité analytique distincte.

La confirmation de la complémentarité entre les structures et ce rapprochement facilitent les interactions entre chaque structure, car une plus grande clarification des interventions de chacun se fait jour. Cela permet de travailler ensemble de manière plus homogène, et même de faire plus et mieux dans la complémentarité des deux expertises associées.



## La mise en place de Pôle emploi en Picardie

Jean-Michel CAMUS, Directeur régional de Pôle emploi

*La mise en place de Pôle emploi a pour but notamment de rationaliser les structures et d'améliorer le service aux demandeurs d'emploi.*

**E**n Picardie, l'implantation s'améliore avec **30 points d'accueil**, mieux répartis sur l'ensemble du territoire ; le critère fixé pour l'implantation des Pôle emploi est que tout demandeur doit se trouver à moins de 30 km ou 30 minutes d'une agence. A 95%, il n'existe plus aujourd'hui qu'une porte d'entrée à Pôle emploi avec d'une part, un entretien unique pour l'indemnisation et la première évaluation, et d'autre part, un conseiller unique. Le demandeur d'emploi est suivi par le même conseiller durant toute sa période de recherche d'emploi car la démarche de recherche est personnelle et doit être individualisée.

Pôle emploi a **trois grandes missions**. A l'heure actuelle, la première est prioritaire, c'est l'indemnisation, puis vient l'orientation et enfin le placement. Pour renforcer la compétence dans le domaine de l'orientation, il est prévu à partir d'avril 2010, d'intégrer des psychologues du travail issus de l'AFPA, dans les services.

La force de Pôle emploi est l'homogénéité de son réseau en France métropolitaine et Outre-mer. Il est difficile de fusionner des structures avec des cultures différentes. Il n'est pas question d'absorber l'autre mais de s'enrichir des forces des uns et

des autres. Il s'agit également d'aller vers plus de simplification dans les démarches, et plus de visibilité pour le demandeur d'emploi sur l'état de ses indemnisations, tout en gardant à l'esprit notre objectif d'égalité de traitement des indemnisés et non indemnisés, ce qui était aussi une volonté du législateur.



Jean-Michel CAMUS

Aujourd'hui, nous souhaitons améliorer la complémentarité entre les différents partenaires. En Picardie, il s'agit d'aller plus loin grâce à la préparation d'une convention avec la Région, pour élargir la palette des formations. C'est une construction techniquement complexe en raison des différentes sources de financement mais plus transparente pour le bénéficiaire en termes de services. Une complémentarité en termes de nature des formations et des domaines d'intervention sera proposée entre les deux structures Pôle emploi et la Région. Cette

dernière s'appuie sur la prescription faite par le conseiller Pôle emploi pour les demandes de formation. L'important est qu'il y ait sécurisation du parcours du bénéficiaire, qu'il soit indemnisé et que ses frais soient pris en charge. La complémentarité est à rechercher entre formations qualifiantes proposées par la Région et formations courtes qui dépendent de Pôle Emploi.



## Regard sur les évolutions de l'année, relatives à l'orientation "initiale"

Jean MUTZENHARDT, Chef du Service d'Accueil, d'Information et d'Orientation (SAIO) au Rectorat



mis en place dès la 3<sup>ème</sup>, correspondant à l'ensemble des actions que les établissements doivent organiser au bénéfice des élèves leur permettant de découvrir différents métiers et donnant aux jeunes une première vision de l'emploi. Depuis la rentrée 2009, ce parcours est obligatoire pour tous les élèves, depuis la classe de 5<sup>ème</sup> jusqu'à la classe de terminale.

*En 2008, on relevait 37 options en classe de 3<sup>ème</sup>, sans compter les options facultatives, et pour la formation professionnelle, on comptabilisait 70 CAP et 55 BEP. Difficile pour un jeune, et même pour sa famille, de tout appréhender ; bien souvent le champ des possibles pour un jeune se résume au choix entre quelques formations, d'où certaines filières en surcharge, et d'autres, porteuses d'emploi, presque vides. A cela s'ajoute le fait que la responsabilité de l'orientation échoit au seul conseiller d'orientation psychologue. Partant de ces constats, on ne peut qu'espérer une simplification des procédures d'orientation.*

**E**n 2007, un « parcours de découverte des métiers » a été

*Encourager l'élève à devenir acteur de son orientation*

A la rentrée 2009, a été remis aux élèves de 4<sup>ème</sup>, un livret de compétence donnant un socle commun dans le domaine de l'orientation pour s'informer, faciliter la décision et choisir la filière à la fin de la 3<sup>ème</sup>. Ce document validera les actions entreprises par l'élève, en tant qu'acteur de son orientation, et sera pris en compte pour la délivrance du Brevet dès 2011.



Au niveau européen, une résolution<sup>1</sup> vise à rendre l'information accessible et à donner les moyens pour tous les jeunes, de leur propre orientation. Dans notre système, les jeunes n'apprennent pas à choisir, or l'orientation nécessite de décider en connaissance de cause grâce notamment à une meilleure connaissance de soi et des perspectives d'emploi. A cet effet, un outil a été créé, et mis en ligne sur le site du ministère de l'Education nationale rendant visibles les résultats de l'ensemble des établissements scolaires, et le résultat des différents diplômes en termes d'emploi.

Il n'est pas anodin que la Présidence française de l'UE ait porté le thème de l'orientation avec un séminaire à Lyon et une résolution reprise par l'ensemble des Etats dans ce domaine. C'est la première fois qu'une résolution européenne est entièrement consacrée à l'orientation tout au long de la vie. Il est important que la France soit le moteur avec un certains nombres d'acteurs pour avancer rapidement sur ce champ, et ainsi montrer l'exemple.

Au niveau des CIO, des discussions prenant en compte les réflexions menées au niveau européen, ont débuté avec les représentants des personnels pour faire évoluer les statuts, pour une reconnaissance des compétences des conseillers d'orientation afin de mieux les inclure dans les perspectives de carrière, et pour développer la qualité dans le domaine de l'orientation. Rappelons ici que la qualité n'est pas seulement synonyme de label, il s'agit plutôt de la qualité des pratiques et des contenus, et de la qualité du service rendu.

Au niveau des CIO, des discussions prenant en compte les réflexions menées au niveau européen, ont débuté avec les représentants des personnels pour faire évoluer les statuts, pour une reconnaissance des compétences des conseillers d'orientation afin de mieux les inclure dans les perspectives de carrière, et pour développer la qualité dans le domaine de l'orientation. Rappelons ici que la qualité n'est pas seulement synonyme de label, il s'agit plutôt de la qualité des pratiques et des contenus, et de la qualité du service rendu.

### *Un accord-cadre pour lutter contre le décrochage scolaire<sup>2</sup>*

En Picardie, un accord-cadre a été signé en septembre 2009 entre la DRTEFP, Pôle Emploi, le Conseil régional, le préfet de région et le président de l'association des missions locales, afin de coordonner les actions de chacun. Cet accord se veut très simple, et comporte des fiches actions. Par exemple une fiche est consacrée à la mise en place d'observatoires territoriaux des sorties de formation initiale sans solution. Tous les jeunes qui quittent le système éducatif doivent être repérés. Pour cela, il est demandé aux CIO avec les acteurs de la mission d'insertion, de repérer les jeunes ayant quitté prématurément l'école, ou pour les jeunes ne pouvant, ou ne souhaitant pas, réintégrer un cursus scolaire, de communiquer les informations utiles à la mission locale correspondante pour qu'elle prenne le relais. Il s'agit de sécuriser les parcours en évitant les interstices. L'accord est l'expression d'une volonté commune de travailler ensemble et de prise en compte de chacun des acteurs. Enfin, toujours dans l'idée de lutter contre l'abandon scolaire, a été mis en place un premier module pour prévenir l'abandon des élèves. Pour la prochaine rentrée, un système de suivi des jeunes, susceptibles de décrocher ou qui ont décroché, doit être installé ; de même, une interface avec l'ensemble des structures qui peuvent accueillir les jeunes, sera mise en place. Cette interface permettra les échanges de données notamment avec les CFA, les missions locales, les établissements privés et les établissements dépendant du Ministère de l'agriculture pour vérifier si les jeunes sont pris en charge quelque part, et ainsi se consacrer à ceux qui ne le sont pas.

<sup>1</sup> Résolution européenne du 21 novembre 2008, pour une orientation tout au long de la vie.

<sup>2</sup> Voir aussi le compte-rendu de l'atelier 2 séquence 1 : "orientation et accompagnement des jeunes en difficulté : décrochage et démotivation, comment agir ?".



Tous les comptes-rendus des ateliers régionaux de l'orientation sont sur le Portail régional de la formation tout au long de la vie : [formation.picardie.fr](http://formation.picardie.fr) / Espace Professionnel